

## Chronique locale

—La Révérende-Mère Fondatrice des Sœurs, du Précieux Saug de St-Hyacinthe, est partie la semaine dernière, en compagnie de deux de ses religieuses pour Oregon City, où il est question de la fondation d'une maison de son ordre. Cette fondation est instamment sollicitée par Mgr Grosz, archevêque d'Oregon City, qui désire posséder dans son diocèse des âmes virginales qui s'immolent, par la pénitence et la prière, pour la sanctification de ses ouailles.

—Le service annuel que les religieuses du Précieux-Saug font célébrer dans leur chapelle, à la mémoire des fondateurs de leur Institut a eu lieu mercredi, à 7.30 A M.

—Une jeune fille, mademoiselle Aibertine Berthiaume, du village de la Providence est entrée vendredi au couvent des Révérendes Sœurs du Précieux Saug, pour y commencer son noviciat. Après une retraite faite avec beaucoup de ferveur, elle en est arrivée à la résolution de consacrer sa vie au Seigneur.

Nous lisons dans le *Progrès de l'Est*.

“ M. Sinaï Richer, l'artiste canadien de St-Hyacinthe, a envoyé au conseil de ville de Sherbrooke une esquisse du tableau qu'il se propose de présenter à la ville l'an prochain, à l'occasion du centenaire des Cantons de l'Est ; l'on peut voir cette esquisse dans la salle du conseil. M. Richer s'en va passer l'hiver à Paris, pour travailler à ses œuvres actuellement sur cheval.

—Malgré que les cours gratuits de dessin soient assez encouragés, il serait à souhaiter qu'il y eut encore plus de élèves. C'est aux chefs de boutiques et d'ateliers qu'il appartient d'exhorter leurs employés à suivre ces cours utiles.

—M. A. O. T. Beauchemin, réviseur pour le district de St-Hyacinthe, a terminé et expédié jeudi à Ottawa les listes électorales. Ces listes renferment 4,762 voteurs.

—M. le Dr A. de Martigny, inspecteur des prisons, était en cette ville mercredi dernier pour affaires en rapport avec sa charge.

—La dernière séance pour la révision finale des listes électorales pour le District électoral de St-Hyacinthe a eu lieu samedi en cette ville. Les nouvelles listes ainsi révisées sont restées ouvertes toute la journée de mercredi, au bu-

reau du Réviseur pour le comté de St-Hyacinthe pour examen et corrections finales.

—Un M. William Teses, autrefois de St-Hyacinthe, a eu un genou fracturé, ayant été frappé par les chars à Drummondville. Transporté de là en cette ville, le blessé est sous les soins du Dr Frédéric-Despars.

MM. Ls. Côté, manufacturier de cette ville et H. N. Bernier, plombier, assistaient au banquet de M. Laurier à Boston.

—M. A. Desjardins, M. P., président de la banque Jacques-Cartier et M. A. L. de Martigny, directeur gérant, étaient en ville jeudi. Ces messieurs sont très satisfaits des affaires de la succursale de St-Hyacinthe et ont décidé d'augmenter les affaires.

—M. le Magistrat Sicotte a rendu les sentences lundi dernier contre les deux frères Paré, accusés d'être entrés avec effraction dans la résidence d'été de l'Hon. Gédéon Ouimet, à St-Hilaire. Alfred Paré le plus vieux des deux a été condamné à dix mois de prison aux travaux forcés. Joseph Paré a été condamné à sept mois de la même peine. Les deux Paré sont célibataires et ont une réputation de vagabonds et d'ivrognes.

—Il vient d'être établi une nouvelle succursale de notre Société à St-Ephrem d'Upton ou l'esprit de l'association s'est répandu fort vite. Nos félicitations aux confrères, en cette belle paroisse, qui ont été choisis à l'unanimité comme officiers.

—Nous apprenons avec plaisir que notre ami et collaborateur—J. A. Cadotte—passe à l'emploi de la *Tribune*. C'est, croyons-nous, une promotion justement méritée par sa fermeté jointe à une activité infatigable. Nous l'en félicitons bien sincèrement et avec autant et plus de satisfaction que notre secrétaire trésorier sera en mesure de s'occuper plus librement et pour le moins aussi facilement de l'Union St-Joseph.

—L'"inconnu" arrêté jeudi pour le vol d'une montre en or et de divers autres effets chez M. Elzéar St-Amour, hôtelier, d'Acton, a plaidé "coupable" hier devant M. le magistrat Sicotte. Il était difficile, dans les circonstances de présenter un autre plaidoyer : le nom du plaignant, "E. St-Amour" était gravé à l'intérieur du boîtier de la montre, et l'accusé ne pouvait établir aucun contrat licite par lequel il aurait acquis la possession de cet objet. Comme il a persisté dans son refus de faire connaître